



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session**

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures

à prendre dans les domaines critiques et nouvelles

mesures et initiatives; thème prioritaire :

« L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle

dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,

le développement et le règlement des problèmes actuels »

Déclaration présentée par l'Union mondiale des femmes rurales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

« L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels »

Thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, 2012

Si par « femmes rurales » on entend « vivant en milieu non urbain », ces femmes occupent à bien des égards la même place dans la société que les citadines. L'expression « femmes rurales » renvoie souvent à l'image d'agricultrices travaillant la terre, ce qui amoindrit leur rôle et leurs responsabilités à l'égard du ménage et de la société, alors qu'elles participent intégralement à l'action visant à réduire la pauvreté dans le monde, à éliminer la faim et à promouvoir le développement.

Les femmes rurales font face à de nombreux problèmes tels que des familles nombreuses, une mauvaise nutrition; l'absence d'aide; la difficulté d'être propriétaires de leur terre; l'incapacité de prendre des décisions importantes à propos de leur propre corps et de leur famille; l'absence d'accès à des routes praticables et à des transports pour vendre leurs produits sur les marchés à des prix concurrentiels; l'absence de soins de santé, y compris l'éducation à la santé, l'accès à du personnel médical et des soins de qualité en matière de santé mentale; la non-reconnaissance lorsqu'elles mettent en place de nouvelles idées ou de nouveaux systèmes; et l'absence de respect de la part des autorités. Tous ces problèmes ne dissuadent néanmoins pas les femmes rurales de chercher à améliorer le sort de leurs enfants.

L'absence d'aide et d'accès sont les principaux obstacles empêchant les femmes rurales d'améliorer le sort de leur famille et de leur communauté. L'aide internationale, les groupes d'entraide, les collectivités et les gouvernements doivent accepter l'idée que les femmes rurales constituent une part importante de la société et jouent un rôle fondamental afin d'obtenir des lendemains meilleurs pour les populations rurales et les communautés rurales en général.

Les femmes rurales font un travail non rémunéré qui est essentiel dans chaque pays et dans chaque société. Du fait qu'elles constituent une catégorie fondamentale de la société, il est impératif qu'elles obtiennent une aide de l'administration à tous les niveaux, afin de pouvoir progresser.
